

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3991

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Développement du dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution d'une subvention à la Commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

**Absents non excusés** : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

**Conseil de communauté du 24 juin 2013****Délibération n° 2013-3991**

commission principale : développement économique

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Développement du dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution d'une subvention à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

La création d'activités et le développement de nouvelles formes d'emploi dans les quartiers en contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont inscrits comme objectifs prioritaires du développement économique des territoires.

Ce qui caractérise le soutien aux actions d'appui à la création d'entreprise dans les quartiers en CUCS est la mise en œuvre d'un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation.

**a) - Présentation et objectifs**

Le dispositif Groupement de jeunes créateurs est une action qui a été mise en place sur la Commune de Vaulx en Velin en 2006, après avoir été adapté au travail collaboratif territorial existant et aux profils des bénéficiaires.

Le dispositif Groupement de jeunes créateurs s'adresse à des jeunes entre 18 et 30 ans se trouvant dans une situation précaire vis-à-vis de la scolarité et de l'emploi. Environ 90 % des bénéficiaires entrant dans le dispositif sont en recherche d'emploi. Le dispositif s'articule de la manière suivante :

- une phase de repérage des jeunes intéressés par le dispositif, réalisée par le service économique de la Commune de Vaulx en Velin avec les prescripteurs que sont la mission locale, le service jeunesse et le service d'amorçage de projets,

- une phase d'émergence pour formaliser l'idée de création avec un réseau d'experts, de cabinets conseils et de chefs d'entreprises,

- une phase de formation diplômante : diplôme d'université création d'activité création (DUCACE) réalisé par l'université Lyon 2,

- une phase d'accompagnement post-formation dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la création d'activité de la Ville en lien avec la pépinière Carco et la mission locale.

**b) - Bilan des actions 2012**

Le bilan de la promotion 2012 est le suivant : 26 jeunes dans la phase d'essaimage, 14 d'entre eux sont passés par la phase universitaire et 8 ont été admis en phase de formation, 67 % étaient demandeurs d'emploi, 11 % demandeurs d'emplois de longue durée, 83 % proviennent de zones urbaines sensibles (ZUS), répartition homme/femme : 50 %.

Les objectifs pour la promotion 2013 sont les suivants : 27 jeunes dans la phase d'essaimage, avec l'objectif que la moitié intègre la phase de formation.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes de l'agglomération, pour information pour 2013, 50 % des jeunes seront issus de communes autres que Vaulx en Velin.

Le budget prévisionnel du dispositif Groupement de jeunes créateurs pour l'année 2013 est estimé à 106 164 €, avec une participation de la Communauté urbaine évaluée à 10 000 €, et s'établit comme suit :

| Dépenses       | Montant<br>(en €) | Recettes                                                                 | Montant<br>(en €) |
|----------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| fonctionnement | 5 650 €           | Fond social européen                                                     | 44 590 €          |
| personnel      | 60 314 €          | Commune de Vaulx en Velin                                                | 12 194 €          |
| activités      | 40 200 €          | Etat - Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (ACSE) | 7 000 €           |
|                |                   | Communauté urbaine de Lyon                                               | 10 000 €          |
|                |                   | Région Rhône-Alpes                                                       | 28 000 €          |
|                |                   | Pépinière                                                                | 4 380 €           |
| <b>Total</b>   | <b>106 164 €</b>  | <b>Total</b>                                                             | <b>106 164 €</b>  |

Pour rappel, la participation de la Communauté urbaine à la Ville de Vaulx en Velin pour le dispositif Groupement des jeunes créateurs en 2012 s'élevait à 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Commune de Vaulx en Velin, dans le cadre du dispositif Groupement de jeunes créateurs pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 341 - fonction 90 - opération n° 0P02O2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.**